Bruno LOPEZ
8 rue de La Salanque, 66130 CORBERE LES CABANES
lopez.b.mj@hotmail.fr

CORBERE LES CABANES 16 novembre 2026

OBJET : Enquête publique – Procédure de révision des PPRi du bassin versant Basse Castelnou
Commune de CORBERE LES CABANES
Demande d'examen particulier du classement de la parcelle AH 01

Madame, Monsieur, les Commissaire enquêteurs,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la commune de Corbère les Cabanes, je souhaite attirer votre attention sur la situation de la parcelle dont nous sommes propriétaires, cadastrée section AH 01, dont le classement envisagé aurait pour conséquence de rendre toute construction impossible.

Par la présente, je souhaiterais solliciter un examen attentif de cette parcelle, afin que ses caractéristiques propres et son environnement immédiat puissent être pleinement pris en compte dans le cadre de cette révision.

Je vous remercie de faire figurer cette observation au dossier de l'enquête publique et de la prendre en considération dans votre analyse.

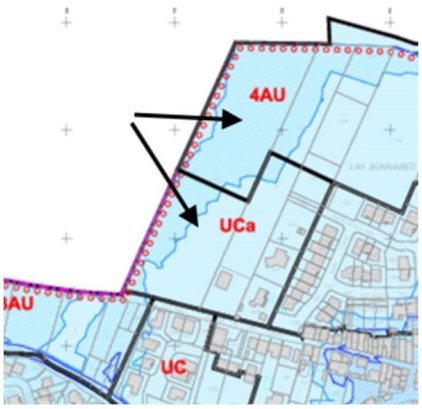
- **Localisation de la parcelle à la limite de l'urbanisation existante**

Comme vous pouvez aisément le remarquer sur l'extrait cadastral ci-joint, celle-ci se situe immédiatement à proximité de l'urbanisation existante.
Elle est bordée sur sa façade sud par la route départementale qui traverse le village et qui est urbanisée de part et d'autre et sur sa façade est par des parcelles construites.



- **Caractère urbain de la parcelle**

C'est d'ailleurs ce que confirme le zonage du PLU qui classe le secteur en Uca et 4AU, extension du village réalisée principalement par opération d'ensemble.
Le maintien de cette parcelle en zone non constructible aurait pour conséquence de priver la commune de Corbère les Cabanes de sa principale zone de développement vers le nord.
Sa constructibilité permettrait de terminer de manière harmonieuse l'urbanisation de la commune



- **<u>Etude d'une solution intermédiaire et modérée</u>**

Sans remettre en cause les objectifs du PPRI, je souhaiterais également que puisse être étudiée la possibilité de concilier la prévention des risques inondations avec une utilisation adaptée de cette parcelle.
Certaines prescriptions constructives pouvant permettre de limiter la vulnérabilité des bâtiments et des opérations d'aménagement et d'assurer une protection appropriée des personnes et des biens.
Aussi je vous demande ardemment que soit examinée la possibilité de rendre à la parcelle AH 01 sont caractère constructible.



Ma démarche ne vise nullement à remettre en question la nécessité de prévenir les risques d'inondation, dont nous mesurons pleinement l'importance mais consiste à solliciter un examen particulier de la parcelle AH 01, afin de vérifier si une solution réglementaire, garantissant un niveau de protection satisfaisant des personnes et des biens, pourrait être envisagée.

Ce terrain représente un élément primordial de notre projet de vie et de celui de mes parents qui l'ont exploité de manière agricole tout au long de leur vie et qui au moment de leur retraite pensaient bien y retrouver un revenu complémentaire non négligeable.

Je vous remercie sincèrement pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette observation et pour la prise en compte de ces éléments dans votre rapport et vos conclusions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno LOPEZ